



ENVIRONNEMENT

Frelons asiatiques : le programme de destruction des nids a démarré



Une nouvelle campagne de destruction de nids de frelons asiatiques a démarré sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo avec notre partenaire, l'association Polleniz.

Publié le 16 avril 2025

Au mois d'avril et mai, les reines fondatrices de frelons asiatiques sortent de leur cachette hivernale afin de construire un nid primaire et débiter leur ponte. Leur taille est équivalente à une balle de tennis avec un orifice à sa base. Ces nids primaires se trouvent généralement à l'abri des intempéries (coffres de volets roulants, toitures, abri de jardin, pergola, nichoir d'oiseaux, garage, grenier...). La colonie peut ensuite rester au même endroit ou se déplacer pour construire un nouveau nid plus grand (nid secondaire).

Vous avez observé un nid de frelons asiatiques

Que faire ?

L'Agglo a mis en place un partenariat avec l'association Polleniz, pour mettre en œuvre un programme de lutte contre le frelon asiatique

CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

cap-atlantique.fr

Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule-Escoubiac | La Turballe
Le Croisic | Le Pouliguen | Mesquer | Pénestin | Priac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molt

Mais que faire si vous observez un nid de frelons asiatiques? Pas de panique, n'appellez pas les pompiers sauf en cas de danger,

- ▶ Contactez votre mairie pour l'informer de la découverte du nid (communiquez la localisation précise et vos coordonnées);
- ▶ Un référent communal viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité,...) à son enlèvement. Ces données seront transmises à Polleniz ;
- ▶ Une entreprise spécialisée interviendra sur demande de Polleniz dans les meilleurs délais pour procéder à la destruction.

L'intervention vous sera facturée 55 € quel que soit le montant total de cette dernière (de 70 € à plus de 1 000 € en fonction de la situation et de la hauteur du nid) ; le reste sera payé par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Attention, vous devez absolument suivre cette procédure pour ne pas avoir à payer entièrement par vous-même...La période sur laquelle, votre agglo participe financièrement à la destruction du nid s'étend de fin mars à mi-novembre, donc c'est dès maintenant qu'il faut agir !

[+ d'infos](#)



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**